Image not found or type unknown

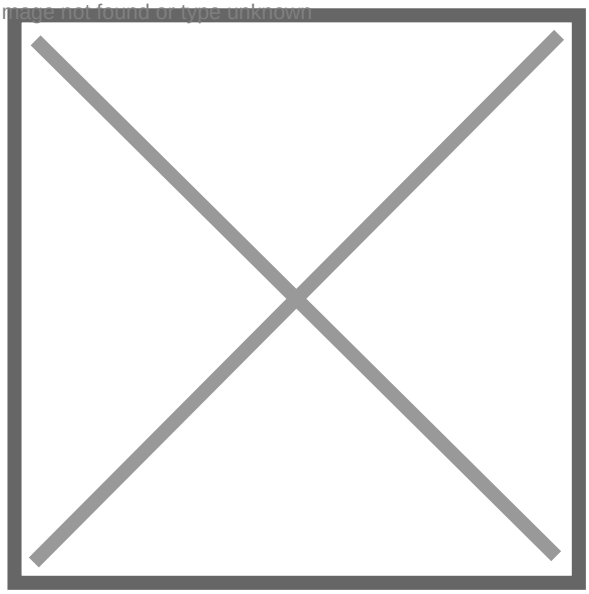

Démission avant de commencer le cdi

Par **skouki**, le **03/08/2011** à **20:42**

Bonjour,

J'ai signé un CDI avec une entreprise A pour commencer dans deux mois avec eux entre temps j'étais contacté par une une entreprise B avec qui je souhaite travailler.

Est-ce que j'envoie ma démission à l'entreprise A? (y a t-il un risque) ou j'attends le premier jour pour rompre la période d'essai avec l'entreprise A?

Merci

Par **julius**, le **03/08/2011** à **22:39**

Bonsoir,

Il est préférable de rompre par un courrier LAR dés maintenant pour éviter que l'entreprise A ne considére qu'il y a un préjudice.

Vous indiquerez dans votre courrier (sans trop vous attardez sur les raisons) que pour des raisons propres , vous rompez le contrat qui aurait du s'engager le...

Par **skouki**, le **04/08/2011** à **07:32**

Je pense qu'il y a préjudice, sauf si j'envoie une lettre qui demande de renoncer au contrat

Cependant dans le contrat c'est bien marque que j'ai une période d'essai.
J'ai le droit de rompre cette période à tout moment avec un préavis.

T'as déjà rencontré cette situation?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés